

SAISON 2008/2009

**PROCES-VERBAL N°3
DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL
Vendredi 5 septembre 2008**

Présents :

Messieurs Gil PELLAN, Président
Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Laurent MOREUIL, Vice-Président, Chargé du Beach Volley
Daniel MURAIL, Secrétaire Général, Secrétaire de séance,
Eric TANGUY, Secrétaire Adjoint
Christian ALBE, Trésorier Général
André GLAIVE, Chargé de Mission
Robert FLANDIN, Chargé de Mission

Membres élus du Comité Directeur Fédéral

Mesdames Valérie DELOUTRE, Claude DENGREVILLE,
Messieurs Maurice BOISSEAU, Jean-Charles BADIN, Jean-Claude BOUR, Serge DELOUTRE
Docteur Richard GOUX, Médecin Fédéral.

Assistent :

Messieurs Jean-Pierre MELJAC, Président de la CCS,
Michel COGNE, Directeur Technique National

Excusés :

Mademoiselle Hélène GROG, Membre du Bureau Exécutif, Chargée de mission
Mesdames Isabelle LALANNE, Dominique MAINGUY-GOASDOUE, Brigitte TROUILLET
Messieurs Jean-Philippe LACHAUME, Vice-Président, Chargé des Relations Juridiques,
Francis DRUENNE, Patrick RACHARD, Thibaud SARRAZIN, Jacques SHAW, Patrick VARACHAUD.
Pierre COQUAND, Président de la LNV, Jean-Paul ALORO, Vice-président de la LNV, Jean PERIOU,
Secrétaire Général de la LNV

*17 Rue Georges Clémenceau – 94607 CHOISY LE ROI CEDEX
Téléphone 01 58 42 22 22
Télécopie 01 58 42 22 32*

Date de rédaction : 07/09/2008
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°4 des 3 et 4 octobre 2008
Date de diffusion : en instance
Auteur : Daniel MURAIL

Ordre du Jour :

			PAGES
1	INFORMATIONS DU PRESIDENT	GP	3
11	Informations du Président		3
2	ADOPTION DES PV	DM	4
21	PV de Bureaux Exécutifs		4
22	PV de Comités Directeurs Fédéraux		4
23	PV de Commissions Centrales (joints aux PV de Bureaux)		4
24	PV des Commissions de Discipline (joints aux PV de Bureau)		4
25	Conciliation CNOSF		4
3	VIE FEDERALE	DM	5-6
31	AG Elective		5
32	Affaire ROUZIER		5
33	Contrat BLAIN		5
34	Clubs Nationaux.		5
35	Personnel fédéral		5
4	POINT FINANCIER	CA	6-7
41	Situation financière 2007/2008		6
42	Pénalités entraîneurs		7
5	DTN	MC	7
51	Indemnités de formation		
6	LNV	AG	7
61			
7	COMMUNICATION	GP	7
71			
8	MARKETING	GP	7
8.1	Assurance GENERALI		7
8.2	MIKASA		7
8.3	MOLTEN		7
8.4	ERREA		7
8.5	LA POSTE		7
8.6	LNV		7
9	INTERNATIONAL	PB	7
91	FIVB :		
92	CEV :		

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

1.1. Informations du Président

Le Président communique les informations suivantes sur les différents dossiers concernant les affaires courantes de la FFVB, en charge depuis l'AG de SARLAT.

1.1.1. Championnat du monde juniors 2009

Le Président PELLAN a rencontré le nouveau Président de la FIVB, et le Directeur de la FIVB, qui lui ont affirmé attendre la confirmation de la FFVB pour l'organisation du Championnat du Monde en France avant de prendre une décision vers le 20 septembre 2008. Le Président de la FIVB, et le Directeur de la FIVB ont confirmé que l'Equipe de France participerait au Championnat du Monde Jjuniors.

1.1.2. Candidature de la France au Championnat d'Europe 2011

Le Président de la CEV, M. MEYER a supervisé les 3 sites de NANCY, NANTES, TOULOUSE.

le 25 septembre lors du Comité Directeur de la CEV précédant le congrès de la CEV, la nouvelle équipe élue devra effectué une présentation orale accompagné de moyen vidéo.

1.1.3. World League 2009 – 2010

Le Président de la FIVB et son Directeur ont confirmé au Président de la FFVB Gil PELLAN la participation de la France pour les deux prochaines années à la Ligue Mondiale.

La réunion de décision est prévu le 23 septembre 2008.

1.1.4. World Series de Beach-Volley

Une interrogation sur le site de Paris demeure pour des raison de dates et propres au site.

L'information de l'organisation par la France du Championnat de jeunes est en perspective.

1.1.5. Participation française aux commissions internationales

Le Président a recommandé la participation de M. MOREUIL aux travaux des commissions internationales.

1.1.6. Contrat M.C.O.

Le contrat M.C.O. arrive à son terme et nécessite une nouvelle négociation.

1.1.7. Planning des réunions

Un planning des réunions a été mis à jour et sera à la disposition du nouveau Président.

.../...

2. ADOPTION DES PV

2.1. PV de Bureaux Exécutifs

- PV BE n°1 du 28/07/08 → Adopté
- PV BE n°2 du 04/08/08 → Adopté
- PV BE n°3 du 29/08/08 → Adopté

2.2. PV de Comités Directeurs Fédéraux

- PV CDF n°1 du 01/07/08 → Adopté
- PV CDF n°2 du 16/08/08 → Adopté

2.3. PV de Commissions Centrales (joints aux PV de Bureaux)

- PV CCS n°1 du 26/06/2008 → Adopté

2.4. PV des Commissions de Discipline (joints aux PV de Bureaux)

- PV CFA n°9 du 29/08/2008 → Présenté

Affaire Club ST GEORGES SUR BAULCHE/CHALON SUR SAONE/LIGUE de BOURGOGNE/CFA

Notification de décision de la CFA du 29/08/08 suite à l'appel de ST-GEORGES SUR BAULCHE, maintenant la décision du Comité Directeur de la Ligue de Bourgogne du 21/07/08 (cf PV CFA ci-joint), à savoir faire accéder le club de CHALON SUR SAONE en lieu et place de ST-GEORGES SUR BAULCHE initialement promu en N3M par la Ligue de Bourgogne.

2.5. Conciliation CNOSF FFVB/Nice

- Suite à la décision du CNOSF, le Secrétaire Général a demandé aux 6 clubs concernés leur position sur le changement de poule proposé par le conciliateur.

Les réponses sont les suivantes (AS MONACO, non parvenue à ce jour) :

- JEUNESSE SPORT ODOSCEENNE : NON
 - MENDE VOLLEY-BALL : NON
 - VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES : NON
 - NICE VOLLEY BALL : OUI
 - L'US CAGNES : OUI
- En conséquence, trois clubs refusant le changement conformément à la conciliation, le changement de poule ne sera pas effectué.

3. VIE FEDERALE

3.1. AG Elective

Ordonnance de référé TGI CRETEIL : Le Tribunal de Grande Instance a rejeté la demande de la liste SAPIN GUILBARD visant à déclarer la liste éligible.

Seules les deux listes « DELOUTRE » et « PELLAN » seront présentées au vote de l'AG Elective du samedi 6 septembre 2008.

L'AG Elective n'a pas de pouvoir particulier à modifier l'ordre du jour et encore moins contrairement à la décision du TGI, à rendre la liste SAPIN GULIBARD éligible.

3.2. Antonin ROUZIER

Nous avons reçu un courrier de l'avocat de M. ROUZIER notifiant l'arrêt du contrat de travail signé par le club du MUC (certificat de travail, fiche ASSEDIC).

Le joueur étant maintenant libre de contrat, il n'y a plus de raison de refuser sa mutation.

Les problèmes d'indemnités entre l'employeur et l'employé n'appartiennent pas au domaine de décision de la Fédération et sont du domaine de droit privé.

Le conseil des Prud'hommes en référé, s'est déclaré incompétent pour juger sur le fond, de la rupture de contrat.

3.3. Contrat BLAIN

Le contrat de Monsieur BLAIN, entraîneur arrive à échéance fin Août 2008. Dans l'intérêt du Volley-Ball et afin de conserver les techniciens pour assurer le haut-niveau, le Président Gil PELLAN a proposé un contrat à durée indéterminée le 1er Janvier 2008. Les missions visent à dépasser son rôle de simple technicien en assurant un rôle de formation complémentaire.

Après consultation du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, de la Préparation Olympique, d'un avocat mandaté à cet effet par la Fédération, le contrat de Monsieur BLAIN a été transformé en contrat à durée déterminée sur l'olympiade 2008 – 2012.

M. Christian ALBE, Trésorier Général informe les membres du Comité Directeur Fédéral que le MSJSVA s'est engagé à poursuivre l'aide financière de la P.O. jusqu'au 31 décembre 2008.

M. André GLAIVE ne remet pas en cause le choix de Philippe BLAIN, technicien dont il apprécie les qualités, mais note que le Comité Directeur Fédéral n'a pas été mis au courant du contenu du contrat, ni des négociations concernant ce contrat qui nécessitaient un débat sur le fond.

3.4. Clubs Nationaux

Le Comité Directeur Fédéral, à l'unanimité, décide d'invalidier les inscriptions de 4 à 5 clubs du championnat de national pour non paiement des dettes récurrentes et épuisement des appels.

3.5. Personnel Fédéral

La mise en œuvre de la convention collective s'est poursuivie et sera communiquée pour application aux nouveaux élus par le Secrétaire Général.

Les personnels ont été reçus individuellement et un rapport des entretiens sera communiqué à l'équipe élue.

Le Secrétaire Général a établi la situation au 6 septembre de chaque personne pour tous les congés, RTT et récupérations.

4. POINT FINANCIER

4.1. Situation financière 2007/2008

Le Trésorier Général informe les membres du Comité Directeur Fédéral de la projection fin 2008 qu'il est en mesure de faire le 5 septembre 2008 :

Au 30 juin 2008 la situation comptable de la FFVB fait apparaître une perte de 29 180€ incluant les états généraux, l'AG extraordinaire de mars 2008, la perte de licenciés, les licences offertes et la Ligue mondiale 2008.

La Ligue mondiale doit dégagée un bénéfice de 70 000€ (324 356€ de recettes pour 254 097€ de dépenses).

La perspective d'un bénéfice de 180 000 à 200 000€ est envisagée si les précédentes conditions sont respectées (pas de dépassement de la convention d'objectifs, maintien des licences 101 000 licenciés) et en tenant compte également de l'accroissement des ressources par l'intermédiaire du contrat Generali qui devrait générer au titre de la saison 2008-2009 266 890€ HT de produits au lieu de 166 538€ HT lors de la saison 2007-2008.

Robert FLANDIN, chargé du suivi de la compta analytique et des engagements de dépenses, confirme le résultat 2008 prévisionnel annoncé par le Trésorier Général.

Le Trésorier Général informe qu'au 6 septembre 2008 la comptabilité est à jour à la date du 31 août 2008.

Le découvert bancaire obtenu en juillet 2008 a été utilisé jusqu'au 18 août 2008, date à laquelle la FFVB a obtenu le solde des subventions du Ministère.

La trésorerie est équilibrée à ce jour mais il reste 90 000€ à payer aux fournisseurs sur le mois de juillet 2008 (sans compter GENERALI + OL VOYAGES) et les factures du mois d'août 2008.

Il est donc impératif pour éviter de nouvelles difficultés de trésorerie de finaliser le contrat de partenariat avec GENERALI, d'obtenir l'encaissement de 110 000€ des subventions de la ville de PARIS et de la région Ile de France et de solliciter les Ligues pour l'encaissement des licences et affiliations (Etat 1 et 2 saison 2008-2009).

Le Trésorier Général informe également le Comité Directeur des contacts qu'il a eu avec ASICS concernant le retour d'équipements sportifs par l'IFVB. Il a obtenu l'établissement par ASICS d'un avoir d'un montant de 10 000€ par contre 8 500€ d'équipements ne seront pas repris par ASICS et sont tenus à la disposition de la FFVB. Cet avoir et cette restitution du matériel d'ASICS correspondent partiellement à l'accroissement important du poste "équipement sportif" de 2007.

Les précisions budgétaires suivantes sont données aux membres du Comité Directeur Fédéral :

Année	Budget	Situation
2002	5 380 000 €	- 147 000 €
2004	6 000 000 €	- 161 800 €
2008	8 200 000 €	- 70 000 €

Le Président remercie Christian ALBE et Robert FLANDIN pour le travail accompli.

Date de rédaction : 07/09/2008
 Date d'approbation : Adopté par le CDF N°4 des 3 et 4 octobre 2008
 Date de diffusion : en instance
 Auteur : Daniel MURAIL

4.2. Pénalités entraîneurs

Le Comité Directeur Fédéral valide les pénalités d'entraîneurs après traitements des données par la commission.

5. DTN

5.1. Indemnités de formation

La situation juridique est la suivante : la décision de la Commission Mixte du 7 décembre 2007 concerne la saison 2008/2009 : 3 500€ Filles, 5 000€ Masc. A l'unanimité, le Comité Directeur Fédéral décide de son application conformément à l'adoption de ce PV par le CDF les 25 et 26 avril 2004 PV N° 6.

6. LNV

7. COMMUNICATION

8. MARKETING

8.1. Assurance GENERALI

Un accord de principe a été établi et n'a plus qu'à être écrit avant signature. Gil PELLAN fait état d'une augmentation substantielle de la participation du partenaire principal de la FFVB et d'une option de deux années renouvelables.

8.2. MIKASA

De nouveaux rapports sont en discussion mais ne sont pas terminés.

8.3. MOLTEN

Le contrat a été négocié et en attente de signature.

8.4. ERREA

Le contrat est signé et demande à être poursuivi.

8.5. LA POSTE

Le partenaire est toujours en situation de prévoir un partenariat avec un objectif qui doit être formalisé de formation des arbitres.

8.6. LNV

Un avenant à la Convention FFVB/LNV doit être réalisé avant le 30 novembre 2008.

9. INTERNATIONAL

Le Président
Gil PELLAN

Le Secrétaire Général
Daniel MURAIL

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

Date de rédaction : 07/09/2008
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°4 des 3 et 4 octobre 2008
Date de diffusion : en instance
Auteur : Daniel MURAIL